



CERTIFICAT

RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER TENUE LE 4 MARS 2024

Règlement numéro 2024-482 décrétant une dépense et un emprunt de 579 544 \$ pour le raccordement du nouveau puits P3

Je, soussignée, Catherine Denis-Sarrazin, greffière et directrice générale adjointe par intérim de la Ville de Rivière-Rouge, certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de **1828**.

Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **194**.

Que le nombre de demandes faites est de **0**.

Que le règlement numéro 2024-482 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter

Ou

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Donné à Rivière-Rouge, ce mardi 5 mars 2024.

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe par intérim